

Délégation départementale de l'Essonne

Affaire suivie par [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Monsieur Christophe MAZABRAUD
Directeur général du groupe UMIS
Siège social
8 rue Roger Clavier
91700 Fleury-Mérogis

A Evry-Courcouronnes, le 29 NOV. 2024

Lettre recommandée avec AR
N° 20 595 554 4913 3

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre du plan national d'inspection et de contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un contrôle sur pièces de l'EHPAD « Résidence Marcel Paul » (N°FINESS 910810639) a été réalisé le 16 septembre 2024 par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS).

Je vous ai adressé le 03 octobre 2024 le rapport que m'a remis la mission d'inspection, ainsi que les 7 prescriptions et 4 recommandations que j'envisageais de vous notifier. Dans le cadre de la procédure contradictoire prévue aux articles L. 121-1 et L. 122-1 du Code des relations entre le public et l'administration, vous m'avez transmis le 17 octobre 2024 vos éléments de réponse détaillés, ce dont je vous remercie.

Cependant, ces éléments de réponse ne permettent de lever que partiellement les mesures envisagées qui vous avaient été transmises. Aussi, je vous notifie à titre définitif les **5 prescriptions et 4 recommandations** récapitulées en **annexe** du présent courrier.

J'appelle votre attention sur la nécessité de transmettre à la Délégation départementale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé, les éléments de preuve documentaire permettant d'attester de la mise en place des mesures correctrices et de lever ces décisions de façon définitive.

Je vous remercie de bien vouloir adresser la copie de vos éléments de réponse par courrier à l'attention de Madame Zahira KADA, coordinatrice de cette mission d'inspection, à l'ARS IDF DD91, 6/8 rue Prométhée, 91000 Evry-Courcouronnes.

Je vous informe par ailleurs, qu'un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants la réception de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site <https://citoyens.telerecours.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur par intérim
de la Délégation départementale
de l'Essonne – ARS -Ile-de-France

Copie électronique par Régis
EAHAG - Directeur adjoint de la
Délégation départementale de l'Essonne
le 20/11/2024 à 22:22

Copie :

Monsieur Zacharie MAUGE
Directeur de l'EHPAD « RESIDENCE MARCEL PAUL »
8 rue Roger Clavier
91700 FLEURY-MEROGIS

Annexe : Décisions définitives faisant suite au contrôle sur pièces réalisé le 16 septembre 2024 de l'EHPAD « Résidence Marcel Paul » (N°FINES 910810639), 91700 Fleury-Merogis.

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
P1	Prescription	Gestion des ressources humaines	Supprimer tout glissement de tâche.	E5	Attestation de formation DEAES de Mme N, qui remplace le diplôme ADVF transmis lors du premier envoi. <i>Annexe : Attestation de réussite au diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social.</i>	<u>PRESSCRIPTION 1 LEVEE</u>	L451-1 du CASF et suivants.	
P2	Prescription	Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie Vie quotidienne - Hébergement	Transmettre l'ensemble des fiches de tâches hebdomadaires des AS/AES de jour.	E6 E7	Ci-jointes les fiches de tâches hebdomadaires pour les AS-AES de jour. <i>Annexe : Fiches de tâches hebdomadaires pour les AS-AES de jour.</i>	<u>PRESSCRIPTION 2 LEVEE</u>	L.311-3 4° CASF et suivants. D312-159-2 du CASF et suivants.	
P3	Prescription	Soins	Transmettre une photographie permettant d'identifier clairement l'emplacement et la signalétique du DAE. Réévaluer le positionnement du défibrillateur automatique externe.	E11	Plan des locaux avec indication de l'emplacement du DAE + photos de la signalétique provisoire (signalétique officielle en commande). <i>Annexe : Photos emplacement DAE + plan des locaux</i>	<u>PRESSCRIPTION 3 MAINTENUE</u> Sur le plan fourni il est indiqué : « Emplacement du DAE, dans le poste de soins de l'infirmière, avec le sac d'urgence, au 1 ^{er} étage de l'EHPAD. Selon le décret n°2007-705 du 4 mai 2007 et l'article R6311-15 du CSP : « Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un	Décret n°2007-705 du 4 mai 2007 Article R6311-15 du CSP	1 mois

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
						défibrillateur automatisé externe... ». Le positionnement du défibrillateur automatisé externe dans l'infirmierie rend son accès difficile. Réévaluer le positionnement du défibrillateur automatique externe.		
P4	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	E3 R5	Corriger la fiche de poste du médecin coordonnateur (MedCO) afin de rendre ses missions conformes aux textes en vigueur. La faire signée par les deux parties.	<u>PRESCRIPTION 4 MAINTENUE</u>	D.312-158 du CASF	3 mois
P5	Prescription	Soins	Soins	E9	Rédiger la procédure du circuit du médicament. La faire connaître aux professionnels concernés.	<u>PRESCRIPTION 5 MAINTENUE</u>	R4311-7 CSP et suivants.	3 mois
P6	Prescription	Soins	Soins	E10	Rédiger un protocole de délégation d'administration des médicaments par l'IDE vers les AS et le faire connaître aux professionnels concernés.	<u>PRESCRIPTION 6 MAINTENUE</u>	R4311-3 CSP et suivants.	3 mois
P7	Prescription	Fonction support	Gestion des ressources	E4	Former les professionnels sur le thème de la douleur	<u>PRESCRIPTION 7 MAINTENUE</u>	L313-12-3	4 mois

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
	Prises en charge	humaines Vie quotidienne - Hébergement	et de la fin de vie chez le sujet âgé. Former les professionnels aux troubles de la déglutition.	E8			CASF et suivants. L311-3 3° CASF.	
R1	Recommandation	Gouvernance	Réviser l'organigramme de manière à faire apparaître les ETP.	R1		<u>RECOMMANDATION 1 MAINTENUE</u>		
R2	Recommandation	Gouvernance	Concernant les fiches de poste : - Transmettre la fiche de poste du directeur et la faire signer par les deux parties. - Transmettre la fiche de poste de l'IDEC signée par les deux parties.	R2 R4		<u>RECOMMANDATION 2 MAINTENUE</u>		
R3	Recommandation	Gouvernance	Former l'IDEC aux compétences de coordination soignante.	R3		<u>RECOMMANDATION 3 MAINTENUE</u>		
R4	Recommandation	Prises en charge	Prévoir des temps de transmissions oral entre l'IDE de jour et les AS de jour avant son départ.	R6		<u>RECOMMANDATION 4 MAINTENUE</u>		